



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 177

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 JUILLET 2021
Présidence de Monsieur Jean-Benoît PORTIER
Représentant Eric GRELIER

L'an deux mille vingt et un, le deux juillet à 9 heures, les Membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire se sont réunis à l'Hôtel Consulaire – 8 boulevard du Roi René à Angers, pour leur séance mensuelle.

ETAIENT PRESENTS, SELON LE REGISTRE :

PRÉSENTS :

Mmes BENOIT, BOURSIER, COLLIN, DAGORN, GIFFARD, GRELLIER, LEFEVRE, LEROUGE
MM. BESNIER, M BILLIARD, BORJON-PIRON, CESBRON, CHATEAU, CHOPLAIN, COUGE, COURANT, FAIQ, FILLON, MALET, MAUREL, PATRON, PORTIER, REYNOUARD, VARVAT, VIOUX. **Membres Titulaires**

Mme

MM. FLAMANT, LANGEVIN, ROUILLER, **Membres Associés**

MM. AUDOIN (la poste), BEAUFILS (Orange), ROBLEDO (Représentant Université d'Angers) représenté par MME BOUVIER, **Conseillers techniques**

EXCUSÉS :

Mmes BEALU, BOURSIER, COLLIN, GATE, GOJJARD, LEROUGE, MACE, PETITEAU,

MM. BAUDINAUD, CHOQUET, DRAPEAU, DRONIOU, GRELIER, GROUD, HARDY, LEGENDRE, LELIEVRE, LEMERT, MARBACH, NOURRIT, PICOT, ROUSSEAU, RICOT,
Membres Titulaires

Mmes BARTHELEMY, LENOIR, SOCARD, SYDOR,
MM. BERSON, J.P. BILLIARD, BOISRAMÉ, D BOUYER, BRUNET, GIDOIN de MONNERVILLE, JOUSSELIN, LECLERC-DOUCHKINE, MARTIN, MAHOT, MARQUE, POLLONO, WERQUIN, **Membres Associés**

Mmes BOITTEAU (représentant DCF), DURAND (Directrice DIRECCTE Pays de la Loire), FILIPIAK (Directrice DREAL), GUILLONNEAU (Directrice Services des Douanes), HURMAN (Directrice Banque de France), TESSIER (représentante CIDES), YANNOU (Anjou Tourisme)
MM. APAIRE (Président MEDEF Pays du Choletais), BEDOUIN (Président We Network), BESSARD (Président de Mécène & Loire) V. BOUYER (Président Destination Anjou), BOUVIER (Président Chambre de métiers), CHARTRAIN (Président PRI ORACE), CHALOPIN (Président Syndicat Mixte Anjou Numérique), CORVEE (Directeur ENEDIS), COUPRIE (MEDEF), DAVY (Président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire), DESROQUES (Président des Vitrines de Saumur), DOLAY (Président Union Départementale des Commerçants Non Sédentaires), DOUGE (Président Tribunal de Commerce), GAZEAU (Président Vitrines d'Angers), GERARD (Directeur Départemental des Territoires), GILLET (Président du Conseil départemental), GRIMAUD (Département de Maine-et-Loire), JUGUET (représenté par Me MARCHE, Ordre des avocats), LAIZE (Président Chambre d'Agriculture 49) LANDRAU (Représentant CJD 49), LE GALLOUDEC (représentant la JCE), LE MONNIER (Président Comité Local des Banques), PAYEN (Président ASDEPIC), PERROT (Représentant l'ACEC), SALLE, (Président ARC Ouest), SANCHEZ (Président CHOLET Vitrines), SCHAUPP (Président MEDEF Anjou) SOULARD, (Président Pôle Enfant Nova Child), VERMERSCH (Recteur de l'Université Catholique de l'Ouest), WAGENER (Président Agence de Développement du Grand Saumurois), **Conseillers techniques**

INVITES

M. BENOIT Jean-Pierre, Président Comité départemental La Ligue contre le cancer
M. BERNHEIN Jean-Pierre, membre fondateur GPA49
Mme CHARBONNEAU Vanessa, Responsable région Grand-Ouest 60 000 rebonds
M. DELAIRE Christophe, membre fondateur GPA49
M. DERRAC Michel, Directeur départemental des Finances Publiques de Maine et Loire
M. GUICHETEAU Christophe, Coresponsable 60 000 rebonds
M. GUILLET Frédéric, membre fondateur GPA49
M. GOGUET Aurélien, membre fondateur GPA49

M. JOSEPH Frédéric, Directeur de l'inter ministérialité et du développement durable Préfecture de Maine-et-Loire
M. LECHEVESTRIER Jean-Yves, CIP
Mme POHU Pascale, Coordinatrice départementale La Ligue contre le cancer
M. RONDOUIN Remy, bénévole la Ligue contre le cancer

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Mme ASTOUL Juliette, Pôle Développement Durable

Mme CAPELE Sandrine, Direction Formation
Mme COUPRIE Isabelle, Direction des Affaires Financières
Mme HERAUD Florence, Pôle Communication
Mme ROCHER Anne, CDP49 Formations
Mme VERWEE Anne-Marie Direction des Relations Institutionnelles et de l'Aménagement du
Territoire
M. HAENEL Pierre, Direction Développement des Entreprises
M. HOUEIX Christophe, Direction Développement des Entreprises
M. LAHEURTE Cyrille, Direction générale
M. RANCHOUX Pascal, Direction des Relations Institutionnelles et Aménagement du Territoire

DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCI de Maine-et-Loire

Vu le Règlement Intérieur de la CCI de Maine-et-Loire

Vu le code de commerce,

Après avoir entendu le rapport du Président,

Considérant que l'article L.711-16-2° du code de commerce prévoit que CCI France adopte des normes d'intervention pour les établissements membres du réseau et s'assure du respect de ces normes,

Considérant que, par délibération en date du 1^{er} décembre 2020, l'Assemblée Générale de CCI France a adopté la norme d'intervention du réseau relative au règlement intérieur des CCIT et des CCIR prévue au 3°) de l'article R.711-55-1 du code de commerce,

Considérant que, par courrier en date du 17 décembre 2020, le Ministre en charge de la tutelle des CCI a approuvé cette norme d'intervention qui s'impose à toutes les CCI de France,

Considérant que les CCI disposent d'un délai de 6 mois à compter de ladite approbation, soit jusqu'à la fin du premier semestre 2021, pour mettre en conformité leur règlement intérieur avec cette norme d'intervention et le faire homologuer par leur autorité de tutelle conformément aux dispositions de l'article R.712-6 du code de commerce,

Considérant que les modifications apportées par cette norme d'intervention consistent en :

- La mise à jour des dispositions légales ou réglementaire et de la jurisprudence,
- La mise en œuvre des nouvelles règles issues de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 dite loi PACTE relative à la croissance et à la transformation des entreprises et du décret n°2019-137 du 9 décembre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CCI,
- Des précisions et modifications pour plus de clarté et de lisibilité.

Considérant que le règlement intérieur, destiné à régir l'organisation et le fonctionnement de la CCI, les droits et devoirs de ses membres et décrire certaines procédures qui lui sont applicables, prend également en compte les particularités locales telles que notamment les conseils territoriaux.

**Après en avoir délibéré, les membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de
Maine-et-Loire, réunis en Assemblée générale le 2 juillet 2021 décident :**

- D'approuver le Règlement Intérieur,
- De Mandater le Président pour accomplir toutes les mesures d'homologation par l'autorité de tutelle et de publicité du Règlement Intérieur,
- De Mandater le Président pour accomplir toutes les mesures de publicité de la présente délibération.

Présents au moment du vote : 25 Membres Titulaires (QUORUM 24)

<i>Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire approuve à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président



Eric GRELIER